



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le samedi deux septembre à neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Géraud COLLET, Maire.

Un exemplaire de la convocation du 28/08/2023 a été affiché à la mairie.

Date de convocation	: 28/08/2023
Nombre de membres en exercice	: 10
Nombre de membres présents	: 8
Nombre de membres excusés	: 2
Nombre de membres votants	: 9

Présents :

Messieurs Géraud COLLET, Loïc BELLON, Grégory ROBERT.

Mesdames Yvette DEQUEN Cynthia DOMENECH, Isabelle HERVÉ, Delphique LIBERT, Christine ROBERT.

Absents :

Monsieur Georges LEMONNIER,

Madame Corinne HUAN ayant donné pouvoir à Delphine LIBERT.

Secrétaire de séance : Madame Cynthia DOMENECH.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Les procès-verbaux des deux séances du 9 juin 2023 sont approuvés à l'unanimité et signés des membres présents.

- Séance extraordinaire à 18h30 pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales,
- Séance ordinaire à 19h30.

II – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC « CRÉATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU CIMETIÈRE (2023-21)

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération N°2023-15 de lancement du dossier, le marché public pour la création du chemin d'accès au cimetière a été publié le 17/07/2023 avec date limite de réception des offres fixée au 07/08/2023 à 12h00.

Sur la plateforme AWS, il y a eu 77 consultations, 16 retraits et 3 dépôts de candidatures.

L'ouverture des plis a eu lieu le 08/08/2023 en présence du maître d'œuvre, les candidatures reçues étant :

- EURL LECUYER
- WATELET TP
- ACTION TP

Le cabinet de maîtrise d'œuvre AMOGIAG a transmis son rapport d'analyse des offres le 16/08/2023 dont le classement est le suivant en application des critères d'attribution définis :

N° enveloppe	Candidat	Note technique	Note sur le prix	Note finale sur 100 points	Classement	Montant HT
1	EURL LECUYER	39,79	38,13	77,93	3	49 843,00 €
2	WATELET TP	53,70	38,26	91,96	1	49 675,05 €
3	ACTION TP	45,96	40,00	85,96	2	47 517,00 €

La commission appel d'offres qui s'est réunie préalablement à cette séance, a entériné le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre et propose d'attribuer le marché à l'entreprise WATELET TP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres reçues en réponse au marché public « création d'un chemin d'accès au cimetière »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer le marché public à l'entreprise WATELET TP pour le montant H.T. de 49 675.05 €.**
- **De donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

III – PRIX DE VENTE DES TERRAINS CHEMIN DU VIEUX PUIITS (2023-22)

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération N°2023-17 du 18/03/2023, il avait été décidé que les conditions de vente des terrains situés chemin du Vieux Puits seraient les suivantes :

- Lot A mise en vente 75 000 € net vendeur 70 000 €
- Lot B mise en vente 85 000 € net vendeur 80 000 €

Toutefois, l'étude géothermique qui a été faite préalablement à la vente met en évidence la nécessité de renforcer les fondations au regard du contenu des sols. Cela engendre un surcoût de construction important pour le futur propriétaire et qu'il conviendrait de prendre cet élément en considération dans le prix de vente.

Le Maire informe ensuite le conseil municipal qu'un acquéreur potentiel est intéressé et qu'il l'est pour les deux lots regroupés afin d'y construire sa maison individuelle d'habitation.

L'agence immobilière en charge de la vente, tenant compte des éléments relatifs aux terrains, du contexte actuel du marché immobilier et du projet de l'acquéreur potentiel qui se manifeste très intéressé, propose de revoir le prix de mise en vente à la baisse en proposant 120 000 € pour les deux terrains.

A l'issue des débats, il ressort qu'en tenant compte de tous les éléments, l'ensemble du conseil municipal s'accorde à dire qu'il faut tenter une négociation à 125 000 € mais qu'en cas de refus de l'acquéreur, il faut signer la vente à 120 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'étude géotechnique de sols,

Vu le rapport d'état des risques et pollutions,

Vu la délibération N°2023-17 du 18/03/2023,

Vu les mandats de vente sans exclusivité signés avec La Fortelle Immobilier N°1305 et 1306,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **De donner pouvoir au Maire pour faire une proposition à l'acquéreur au prix de 125 000 € Net vendeur pour l'ensemble des deux lots à la vente situés chemin du Vieux Puits,**
- **Qu'en cas de refus de négociation de l'acquéreur, ils seront vendus en un seul lot au prix de 120 000 € Net vendeur,**
- **Que les mandats de vente signés avec l'agence immobilière seront modifiés en conséquence,**
- **De donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

La présente délibération se substitue à la délibération N°2023-17 du 18/03/2023.

IV – RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la CCPH, par délibération en date du 28/06/2023, a décidé la mise en place d'un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 06/12/2022.

Il informe que les missions du référent sont les suivantes :

- Apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques par la charte de l'élu local,
- A la demande de l'élu qui le saisit, il est l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la CC Pays Houdanais.

Chaque commune qui le souhaite peut décider de désigner également un référent au sein de son conseil municipal.

Après en avoir discuté, l'ensemble des membres du conseil municipal ne juge pas nécessaire qu'un tel référent soit désigné pour la commune de MONDREVILLE.

V – RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE D'ILE DE FRANCE

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports en Ile de France.

Le conseil municipal regrette que cette que cette information ne soit pas complète puisque le courrier ne comporte ni détails du plan de protection de l'atmosphère ni éléments constituant les 14 mesures de la révision.

VI – VIREMENT INTERNE EFFECTUÉ PAR LE MAIRE SUR LE BUDGET 2023

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération de vote du budget N°2023-08 du 18/03/2023, il lui a donné l'autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre si nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles et hors chapitre 012. (Nomenclature M57).

Il informe avoir reçu du SGC MANTES LA JOLIE l'état de provisionnement des créances notifiant une provision à prévoir de 304 € à l'article 681, article non alimenté au budget.

Il porte donc à la connaissance du conseil municipal qu'il a procédé à un virement de crédit de chapitre à chapitre en date du 21/07/2023 dans les conditions suivantes :

- Chapitre 011, compte 615221 : - 304 €
- Chapitre 68, compte 681 : + 304 €

VII – QUESTIONS DIVERSES

1/ YVELINES CINÉMA

Les membres du conseil municipal se donnent rendez-vous le lendemain à 18h00 à l'atelier communal pour la gestion des matériels à installer pour cette festivité.

L'organisation du stand restauration est défini à la suite de cette séance avec les membres de l'ASLM.

2/ SIEED

Le Maire rend compte au conseil municipal des difficultés rencontrées avec le ramassage des déchets et du mécontentement des administrés qui saisissent régulièrement la Maire.

Il rappelle que la Président de la CCPH a est très clair sur le fait que nous ne pouvons pas quitter le SIEED, nos 36 seules petites communes n'ayant pas les moyens financiers d'assumer un tel dossier qui engendrerait une forte hausse des prix.

Il reste 8 ans sur le marché public en cours mais l'idée d'adhérer à des options complémentaires est à l'étude. Le Maire soumet au conseil municipal son idée de louer une benne deux ou trois fois par an qui serait mise à disposition des administrés sur rendez-vous un jour précis et contre une moindre participation financière.

Les membres du conseil municipal adhèrent à cette idée qu'il convient de peaufiner.

3/ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Maire informe le conseil municipal des trois réunions qui se sont tenues avant la fin de l'année scolaire où les enfants ont travaillé sur leur affiche de l'événement qu'ils ont choisi d'organiser à savoir : journée de nettoyage du village avec les administrés.

Cet événement « Nettoyons la nature » est programmé le samedi 14 octobre 2023 et sera initié avec la collaboration de l'enseigne LECLERC qui donne les matériel nécessaire (sacs poubelle, gants,...).

Les enfants sont appelés à se réunir à nouveau le mardi 12 septembre prochain pour finaliser leur projet.

4/ CITY STADE

Pendant cette séance de conseil municipal, le facteur a déposé un courrier recommandé émanant de l'Agence Nationale du Sport.

Après ouverture du pli, le Maire a le plaisir d'annoncer au conseil municipal que la commune se voit notifier l'attribution d'une subvention 45 496 € pour l'acquisition du city stade.

Reste à obtenir l'autre subvention de la part de la Région Ile de France mais l'ensemble des élus est ravi de cette première étape pour ce projet communal concernant les enfants.

5/ BULLETIN MUNICIPAL 2023

Les membres de la commission « communication » décident de se réunir le jeudi 14 septembre prochain pour commencer l'élaboration de ce prochain numéro.

6/ ARBRE DE NOËL

Le Maire informe le conseil municipal qu'il va réunir le collège des personnes composant antérieurement le CCAS le jeudi 7 septembre prochain afin de choisir les cadeaux de Noël des enfants et les colis des anciens ; la commande devant être envoyée mi-octobre pour être livré à temps.

Pour rappel : l'arbre de Noël est fixé au samedi 16 décembre.

VIII – TOUR DE TABLE

- **Cynthia DOMENECH**

Madame DOMENECH informe le conseil municipal qu'un agent titulaire est absent pour certain laps de temps et que l'agent non titulaire qui assurait antérieurement la garderie du soir et le ménage n'a pas souhaité renouveler son contrat.

Il a donc été nécessaire de procéder à une nouvelle réorganisation pour cette nouvelle année scolaire mais cette dernière n'a pas posé trop de souci et tout est prêt pour un bon fonctionnement le lundi 4 septembre.

Afin que la bonne collaboration entre le corps enseignant, la commune de Tilly et la commune de Mondreville perdure, Madame DOMENECH va organiser prochainement une réunion avec les deux directrices et les deux Maires.

S'agissant des cartables numériques, Madame DOMENECH a eu l'information que l'école de Tilly est à présent raccordée à la fibre ; ce dossier va donc pouvoir être finalisé.

- **Loïc BELLON**

Monsieur BELLON demande où en est l'avancée du dossier pour le carnet d'entretien de l'église ?

Le Maire répond que les travaux de la 1^{ère} tranche prévue devraient démarrer très prochainement. Il précise que ceux-ci concernent prioritairement cette année le pignon et le sous-bassement.

- **Isabelle HERVÉ**

Madame HERVÉ demande un compte rendu de La Foire A Tout.

Le Maire répond que cette manifestation a été un franc succès en tous points et tous domaines.

Le panels des personnes bénévoles était suffisant et les équipes ont toutes rempli leur rôle chacun dans le domaine qui les concernait (buvette, placement, stationnement, etc...)

Petit bémol concernant le stationnement et la sécurité qu'il faudra améliorer l'année prochaine.

Plus de 100 exposants, beaucoup de visiteurs tout au long de la journée, beau temps au rendez-vous ont fait de cet événement une vraie réussite.

Madame HUAN est vivement félicitée pour le travail de préparation qu'elle avait fait en amont pour l'organisation et les bénévoles qui ont participé à l'organisation sont tous chaleureusement remerciés.

- **Christine ROBERT**

Madame ROBERT demande s'il y aura quelque chose d'organiser cette année pour les journées du patrimoine ?

Madame DOMENECH répond qu'elle n'est pas disponible le week-end du 16 et 17 septembre mais que pour autant, elle va réorganiser la même chose que l'année dernière à savoir : une exposition et des activités ludiques autour de la préhistoire sur deux jours et le vendredi précédant l'accueil des enfants du RPI par classe.

Après discussion, il est convenu que cette manifestation se tiendra le week-end du 30 septembre étant entendu que Madame DOMENECH aura besoin d'aide pour l'installation le mercredi 27 septembre.

- **Grégory ROBERT**

Monsieur ROBERT demande où en est le dossier de la gestion des eaux usées ?

Le Maire répond que le passage caméra n'est pas encore fait car le prestataire demande des informations complémentaires qui sont difficiles à réunir.

Toutefois, le relevé du réseau et le passage caméra sont des dossiers qui sont en cours.

En précision, le Maire informe le conseil municipal que le problème survenu au cours de l'été été dû à la **pompe de relevage située chemin du Limousin qui a disjoncté. ???**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11H20.

Géraud COLLET

Georges LEMONNIER

Loïc BELLON

Grégory ROBERT

Yvette DEQUEN

Cynthia DOMENECH

Isabelle HERVE

Corinne HUAN
Absente pouvoir à D. LIBERT

Delphine LIBERT

Christine ROBERT